

PRÉSENTATION DU STDF POUR LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA CMP

1 APERÇU

1.1. Le [Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce](#) vise à renforcer les capacités des pays en développement et des pays les moins avancés en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé animale et de préservation des végétaux, pour assurer le respect des prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS) applicables au commerce sur la base des normes internationales. Il fonctionne comme un mécanisme de financement et une plate-forme mondiale pour le dialogue, l'apprentissage et les bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités SPS, réunissant diverses parties prenantes des secteurs de l'agriculture, de la santé, du commerce et du développement.

1.2. Le présent document fournit une brève mise à jour concernant les activités et projets pertinents du STDF depuis la septième session de la CMP (CMP-17). Le tableau 1 donne une vue d'ensemble de l'état actuel des dons pour la réalisation de projets (DRP) et dons pour l'élaboration de projets (DEP) du STDF dans le domaine de la préservation des végétaux, avec pour certains la participation et des conseils techniques du Secrétariat de la CIPV.

1.3. Une évaluation externe indépendante du partenariat du STDF est en cours. Lancée en 2023 et structurée autour des critères de l'OCDE/CAD (pertinence, cohérence, efficacité, durabilité et impact), elle a pour but de rassembler des éléments attestant la contribution du STDF à des capacités SPS accrues et durables dans les pays en développement. Le rapport final sera publié en mai 2024.

1.4. Les partenaires fondateurs du STDF sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que les Secrétariats du Codex et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Mme Sarah Brunel, du Secrétariat de la CIPV, est Présidente du [Groupe de travail du STDF](#) en 2024.

1.5. Les délégués de la CIPV sont invités à [s'abonner](#) au Bulletin du STDF pour recevoir régulièrement des informations sur les activités du Fonds.

2 BONNES PRATIQUES

2.1. Le STDF s'attache à identifier et à promouvoir les bonnes pratiques dans divers domaines thématiques transversaux afin d'améliorer les résultats en matière de développement des capacités dans le domaine SPS. Ces travaux s'appuient sur la contribution de tous les partenaires du STDF, membres donateurs et bénéficiaires, et visent à influencer plus largement sur le renforcement des capacités SPS. Les résultats comprennent des notes d'information pratiques, des supports faciles à utiliser (publications, films, etc.), des activités mondiales et régionales en interaction avec les clients, des groupements de professionnels, etc.

a) Bonnes pratiques réglementaires

2.2. Les bonnes pratiques réglementaires (BPR) sont des processus et des outils qui aident à améliorer la qualité et l'efficacité des mesures SPS, afin de protéger la vie et la santé des personnes et des animaux et de préserver les végétaux sans imposer des restrictions non nécessaires au commerce. Avoir recours aux [BPR](#), telles que la coordination interne de la réglementation, la participation des parties prenantes et les évaluations de l'impact réglementaire, améliore la conformité avec l'Accord SPS, garantissant un meilleur alignement sur les normes internationales. Le STDF a lancé un [Guide pratique sur les BPR](#), à utiliser lors de la conception, du développement et de l'examen des mesures SPS de manière à ce qu'elles soient "adaptées aux objectifs".

b) Établissement de priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS

2.3. Le [cadre P-IMA](#) est une approche factuelle visant à éclairer et améliorer les processus de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS, ainsi qu'à mobiliser des ressources du secteur public, du secteur privé et/ou des donateurs en vue d'investissements dans le domaine SPS, y compris pour améliorer les capacités phytosanitaires. Ce cadre est actuellement appliqué dans plusieurs projets du STDF et dans d'autres projets, ce qui amène des investissements supplémentaires dans la préservation des végétaux. D'après une évaluation externe récente, il est de plus en plus apparent que le cadre P-IMA a contribué à améliorer les capacités SPS et l'accès aux marchés; le rapport est disponible [ici](#).

c) Réduction des coûts du commerce

2.4. L'attention grandissante accordée à la [facilitation des échanges](#) comme moyen de stimuler la croissance économique et la compétitivité a renouvelé l'intérêt pour les mesures SPS: il s'agit notamment de savoir comment elles sont appliquées pour les marchandises importées, exportées et en transit, et dans quelle mesure, le cas échéant, elles augmentent inutilement le coût de l'activité commerciale. La mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), qui s'applique à tous les organismes présents aux frontières, est essentielle à cet égard. C'est pourquoi le STDF continue de promouvoir et de soutenir la transition vers des systèmes SPS sans papier dans les pays en développement, y compris par l'utilisation de [certificats SPS électroniques](#), afin d'améliorer la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement, de réduire les délais et les coûts, de diminuer le nombre de certificats frauduleux et de renforcer la confiance entre partenaires commerciaux.

2.5. Entre 2016 et 2020, le STDF a soutenu le [projet ePhyto](#), mis en œuvre par le Secrétariat de la CIPV. Ce dispositif a permis de mettre en place la plate-forme ePhyto, de développer une application générique pour la production, la présentation et la réception des certificats ePhyto, et d'effectuer des tests au Ghana, au Samoa et à Sri Lanka. D'après une évaluation externe menée en 2023, le projet a permis de simplifier les processus commerciaux, de réduire les coûts de transaction et de renforcer la sécurité du commerce des végétaux. Le rapport d'évaluation, disponible [ici](#), comporte plusieurs recommandations, y compris pour le Secrétariat de la CIPV. De nombreux partenaires continuent à soutenir la mise en œuvre d'ePhyto dans les pays en développement, ce qui illustre bien l'incidence de l'investissement du STDF dans ce domaine.

d) Environnement, biodiversité et changement climatique

2.6. Le STDF cherche à évaluer et déterminer comment (et dans quelle mesure) l'environnement, la biodiversité et le changement climatique sont pris en compte dans ses travaux, ainsi que dans les travaux de développement des capacités SPS menés par ses partenaires et d'autres acteurs. Un rapport devrait paraître en juin 2024, avec des constatations, des conclusions et des recommandations pour améliorer la prise en compte de ces trois domaines dans le renforcement des capacités SPS à l'avenir.

2.7. En décembre 2023, le STDF a organisé une [activité parallèle](#) à la COP28, en collaboration avec la FAO et la Banque mondiale. Les discussions ont porté sur la question de savoir comment l'investissement dans les capacités SPS appuie des systèmes et des marchés agroalimentaires plus durables, protégeant la biodiversité et l'environnement et plus résilients face au changement climatique. Cette activité s'inscrivait dans le prolongement d'autres travaux du STDF concernant le changement climatique et les systèmes SPS, y compris une série de [webinaires](#) en 2022 et une nouvelle [note d'information](#) publiée en novembre 2023.

e) Intégration des questions de genre

2.8. En 2023, le STDF a publié un [Plan d'action pour l'égalité des genres](#), qui décrit la manière dont le Fonds favorise une approche plus inclusive afin d'améliorer les résultats et l'incidence des travaux du STDF pour ce qui est de faciliter un commerce sûr. Le Plan d'action vise à renforcer et à appuyer la capacité des femmes à se conformer aux prescriptions SPS et à encourager une attention accrue à l'intégration des questions de genre dans les travaux de développement des capacités SPS menés par les membres du partenariat mondial du STDF et par d'autres organisations.

3 FINANCEMENT

a) Dons pour l'élaboration de projets

3.1. Le STDF fournit des conseils et un soutien aux bénéficiaires en matière d'élaboration de projets dans le domaine SPS. Des dons pour l'élaboration de projets (DEP), pouvant aller normalement jusqu'à 50 000 USD, sont disponibles pour aider les bénéficiaires des pays en développement à formuler leurs besoins SPS et à élaborer des propositions de projet techniquement solides et durables. Ces dons peuvent être utilisés aux fins suivantes: i) application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière; ii) réalisation d'études de faisabilité afin d'évaluer les effets potentiels et la viabilité économique des propositions (coûts et avantages escomptés); et iii) élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financées par le STDF ou par d'autres donateurs.

b) Dons pour la réalisation de projets

3.2. Le STDF finance par ailleurs des projets qui promeuvent le respect des normes et prescriptions SPS internationales. La préférence est donnée aux projets consacrés: i) à l'identification, l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris les projets qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles; ii) au recours à des approches régionales et transversales pour remédier à des contraintes SPS; et iii) à la mise en œuvre d'approches collaboratives englobant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale et la préservation des végétaux, ainsi que le commerce. Les bénéficiaires doivent contribuer aux projets du STDF avec leurs propres moyens, soit par une mise de fonds, soit par des contributions en nature telles que la mise à disposition de personnel, de locaux, de véhicules ou d'autres avoirs déjà existants. Le tableau 1 (ci-après) donne un aperçu de certains projets du STDF qui portent sur des questions relatives à la préservation des végétaux et au commerce.

3.3. Le STDF encourage les demandes de financement qui bénéficient à des ONPV et requièrent leur participation. Les propositions peuvent être présentées tout au long de l'année mais doivent être reçues au moins 60 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail pour pouvoir être examinées à cette réunion. La prochaine date limite pour la présentation des demandes est le **2 août 2024** (pour examen en novembre).

ÉTAPES RECOMMANDÉES POUR DEMANDER UN FINANCEMENT DU STDF (ÉLABORATION OU RÉALISATION DE PROJETS):

1. Consultez les [pages Web consacrées au financement](#) pour obtenir des renseignements (objectifs, critères d'admissibilité, etc.) concernant les dons pour l'élaboration de projets et les dons pour la réalisation de projets.
2. **Consultez des exemples de projets antérieurs:**
 - DEP: <https://standardsfacility.org/fr/projectpreparationgrants>
 - DRP: <https://standardsfacility.org/fr/projectgrants>
3. **Consultez les parties prenantes pertinentes du pays/de la région.**
4. **Envoyez pour observations une brève note conceptuelle sur le projet que vous envisagez:** STDFSecretariat@wto.org
5. **Remplissez un formulaire de candidature et envoyez-le avant la date limite.**

Tableau 1: Certains projets et DEP en cours du STDF axés sur la préservation des végétaux

Lien	Intitulé du projet	Bénéficiaires	Contribution du STDF (USD)	Valeur totale du projet (USD)
STDF/PG/498	Renforcement du système phytosanitaire en Guinée	Guinée	559 491	847 959
STDF/PG/517	Renforcement de la chaîne de valeur des épices en Inde aux fins d'une amélioration de l'accès aux marchés	Inde	508 830	892 030
STDF/PG/567	Zones exemptes de la mouche des fruits: zones exemptes de parasites ou zones à faible prévalence de parasites à l'appui de la production et de l'exportation de fruits au Mozambique et en Afrique du Sud	Afrique du Sud, Mozambique	721 584	2 893 259
STDF/PG/577	Coordination de la gestion des niveaux de cadmium dans le cacao en Amérique latine et dans les Caraïbes	Colombie, Équateur, Pérou, Trinité-et-Tobago	381 946	550 585
STDF/PG/694	Renforcer les échanges par le biais de l'harmonisation réglementaire et de la réduction des résidus par l'utilisation de biopesticides dans la région de la SADC	Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Mozambique, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	798 493	1 193 219
STDF/PG/751	Renforcement du système phytosanitaire et de sécurité sanitaire dans les principales chaînes de valeur	Haïti, République dominicaine	554 180	692 980
STDF/PG/755	Renforcement de la conformité phytosanitaire pour stimuler le commerce des semences dans la région Asie-Pacifique	Bangladesh, Cambodge, Népal, Philippines, RDP lao, Thaïlande, Viet Nam	899 335	1 131 637
STDF/PG/807	Renforcer la lutte contre les cochenilles dans les fruits frais (papayes, mangues, avocats, agrumes) en Afrique de l'Est	Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie	254 675	629 697
STDF/PG/809	Lutte contre les parasites invasifs de la pomme de terre en Afrique orientale et australe	Burundi, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	999 634	1 196 844
STDF/PG/838	Renforcement de la surveillance régionale des organismes nuisibles dans les exploitations bananières de la Communauté andine (R4T)	Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou	1 000 000	2 643 852
STDF/PG/946	Renforcement des capacités phytosanitaires pour promouvoir les exportations de produits horticoles en provenance du Sénégal	Sénégal	612 157	817 881
STDF/PPG/945	Évaluation des capacités phytosanitaires en Éthiopie	Éthiopie	47 000	47 000
STDF/PPG/859	Renforcement de la capacité d'exportation du Burkina Faso pour le sésame et la noix de cajou	Burkina Faso	49 750	49 750
STDF/PPG/858	Pilotage de l'approche "Une seule santé" pour gérer l'aflatoxine en Asie	Bangladesh, Iran, Malaisie, Pakistan, Philippines, RDP lao, Sri Lanka, Thaïlande	49 840	66 390
STDF/PPG/847	Gestion durable des aflatoxines dans le maïs au moyen d'une approche systémique en Ouganda	Ouganda	50 000	50 000
STDF/PPG/817	Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) pour améliorer les systèmes phytosanitaires	Nigéria	49 840	59 440